

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

Fonds d'investissement climatiques

10 février 2010

Compte rendu des coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier
3-4 février 2010

Coprésidents
Eduardo Saboia, Brésil
Robin Davies, Australie

Ouverture de la réunion

1. La réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier (FIP) est ouverte par MM. Eduardo Saboia et Robin Davies, coprésidents du Sous-comité.

Adoption de l'ordre du jour

2. Le Sous-comité adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document FIP/SC.2/1/Rev.1.

Éléments des directives opérationnelles du FIP

3. Le Sous-comité examine le document FIP/SC.2/3/Rev.1, intitulé *FIP Operational Guidelines*, et formule des observations et des directives à l'intention de l'Unité administrative des FIC et des BMD en vue de l'établissement d'un document relatif aux éléments à soumettre au Sous-comité du FIP à sa prochaine réunion. Le Sous-comité du FIP prie l'Unité administrative des FIC de renforcer les directives opérationnelles proposées :

- a) en insistant sur l'importance de l'adhésion des pays au processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies d'investissement du FIP ;
- b) en soulignant l'importance des consultations, au niveau national, entre les différents groupes concernés, et notamment les peuples autochtones, les populations locales et le secteur privé ;
- c) en soulignant la nécessité d'établir un lien clair entre la stratégie d'investissement et le mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales ;
- d) en modifiant le modèle de stratégie d'investissement du FIP afin d'y intégrer :
 - i. dans le texte principal, des informations sur les avantages connexes attendus des investissements du FIP ;
 - ii. des précisions sur le rôle des investissements proposés dans le contexte des stratégies ou des plans d'action nationaux REDD+ ;
 - iii. dans un chapitre distinct de la stratégie d'investissement du FIP, des informations sur les projets et programmes proposés (notes conceptuelles).

4. Le Sous-comité du FIP prend note de la proposition visant à allouer des financements d'un maximum de 150 000 dollars aux projets pilotes, une fois approuvés par le Sous-comité, afin d'aider les pays à prendre les commandes de l'élaboration d'une stratégie d'investissement.

6. Les membres du Sous-comité sont invités à soumettre à l'Unité administrative des FIC, au plus tard le 12 février 2010, leurs observations sur le document FIP/SC.2/3/Rev.1, intitulé *FIP Operational Guidelines*, afin de faciliter la préparation du document qui doit être présenté au Sous-comité pour examen et approbation à sa réunion de mars 2010.

Éléments des critères d'investissement et des modalités financières du FIP

7. Le Sous-comité du FIP examine le document FIP /SC.2/4/Rev.1, intitulé *Elements of FIP Investment Criteria and Financing Modalities*, et prie l'Unité administrative des FIC et les BMD de préparer un document sur les éléments qui lui seront soumis pour examen à sa réunion de

mars 2010, en tenant compte des remarques faites au cours de la réunion et des observations supplémentaires qui seront soumises par écrit d'ici au 12 février 2010.

8. Le Sous-comité du FIP examine une proposition visant à rationaliser et à simplifier les critères d'investissement du FIP présentés dans le document FIP/SC.2/CRP.2 *FIP*, intitulé *Investment Criteria*, et demande à l'Unité administrative des FIC et aux BMD de rédiger la section correspondante du document en tenant compte des critères consolidés proposés.

9. Le Sous-comité du FIP prie par ailleurs l'Unité administrative des FIC et les BMD de poursuivre leurs travaux sur la section du document concernant les modalités d'investissement au titre du FIP, et de faciliter une meilleure compréhension des modalités proposées en donnant des exemples des activités susceptibles d'être financées. On suggère de faire une distinction entre les modalités financières applicables respectivement au secteur public et au secteur privé, de manière à rendre compte de l'expérience du secteur privé en matière d'application de modalités financières spécifiques.

10. Le Sous-comité du FIP est invité à soumettre des observations écrites sur le document FIP/SC.2/4/Rev.1, intitulé *Elements of FIP Investment Criteria and Financing Modalities*, au plus tard le 12 février 2010. L'Unité administrative des FIC et les BMD sont priées de tenir compte, lors de la rédaction du document qui sera soumis au Sous-comité pour examen à sa prochaine réunion, des remarques formulées au cours de la réunion et de celles qui seront présentées par écrit. Le Sous-comité demande également à l'Unité administrative des FIC de veiller à ce que ledit document soit disponible, dans la mesure du possible, au moins trois semaines avant sa prochaine réunion.

Échanges de vues sur les questions clés relatives au processus REDD+ dans le contexte de la CCNUCC

11. Le Sous-comité accueille avec satisfaction les informations reçues du Secrétariat de la CCNUCC sur les conclusions des débats consacrés au processus REDD+ lors de la 15^{ème} Conférence des parties, tenue à Copenhague.

12. Les membres du Sous-comité procèdent à un échange de vues sur le rôle du FIP dans le contexte de la future architecture financière de REDD+ et de la collaboration entre le FIP et le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation, le programme REDD des Nations Unies et les autres initiatives REDD+.

13. Les membres du Sous-comité du FIP conviennent que l'Unité administrative des FIC et les BMD doivent poursuivre les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du FIP au niveau national, tout en suivant le débat sur le programme REDD+ dans le contexte de la CCNUCC.

14. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative du FIC de travailler, avec d'autres institutions multilatérales associées au programme REDD+ et d'autres initiatives REDD+, à l'examen de toutes les solutions permettant de renforcer leurs liens de coopération et d'améliorer la cohérence de leurs interventions, à l'appui des efforts déployés par les pays dans le cadre du processus REDD+. L'Unité administrative des FIC devra rendre compte de ses activités au Sous-comité à sa session de juin, et lui soumettra, au besoin, un rapport sur l'analyse des différentes formules envisageables.

Rapport d'avancement sur la mise en place du Groupe d'experts du FIP

15. Le Sous-comité du FIP prend note avec satisfaction des informations actualisées que lui présente l'Unité administrative des FIC sur les travaux du Groupe d'experts du FIP qui se réunira au cours de la semaine du 12 au 15 février 2010 afin de préparer des recommandations relatives à la sélection des projets pilotes à financer au titre du FIP, conformément aux critères approuvés par le Sous-comité à sa réunion d'octobre 2009.

16. L'Unité administrative des FIC est priée de mettre à la disposition des membres du Sous-comité, en tant que de besoin, les documents de référence fournis au Groupe d'experts du FIP.

17. Le Sous-comité prend connaissance d'informations relatives aux manifestations d'intérêt reçues de pays et de régions ayant exprimé le souhait d'accueillir des projets pilotes financés au titre du FIP. Au 1er février 2010, 42 manifestations d'intérêt avaient déjà été reçues. Le Sous-comité du FIP décide que la date-butoir de soumission des manifestations d'intérêt sera fixée au 7 février 2010 et qu'au-delà de cette date, aucune autre manifestation d'intérêt ne sera prise en compte.

Questions diverses

18. Le Sous-comité prend note du document FIP/SC.2/Inf.2, intitulé *Note on the Indigenous Peoples and Local Communities Dedicated Initiative*, qui rend compte des résultats des consultations passées et en cours engagées à l'initiative de l'Unité administrative des FIC afin que les représentants des peuples autochtones et de la société civile parviennent à un accord concernant le cadre de référence du processus consultatif et des autres activités à entreprendre en vue de l'élaboration d'une proposition relative à la mise en place d'un mécanisme spécial de dons.

19. Le sous-comité du FIP est invité à transmettre à l'Unité administrative des FIC, au plus tard le 12 février 2010, ses observations écrites sur l'avant-projet de cadre de référence.

20. Le Sous-comité du FIP prie l'Unité administrative de lui transmettre, pour examen et approbation à sa réunion de mars 2010, le projet de cadre de référence ainsi que le budget estimatif correspondant.

Clôture de la réunion

21. La réunion est close le 4 février 2010.